

Noisy-le-Sec : le chantier du prolongement du T1 a commencé

Sébastien Thomas | 11 Août 2015, 19h56 | MAJ : 11 Août 2015, 19h56



Noisy-le-Sec, mardi matin. Les travaux préparatoires pour l'extension du tramway T1 entre Noisy-le-Sec et Val-de-Fontenay (Val-de-Marne) ont débuté le 20 juillet dernier malgré l'opposition affirmée du maire de la Noisy (**LP/S.T.**)

Laurent Rivoire contre le tracé du tramway T1, acte II. Le maire UDI de Noisy-le-Sec n'a pas du tout apprécié que les travaux préparatoires de la future extension entre Noisy-le-Sec et Val-de-Fontenay (Val-de-Marne) aient démarré au milieu de l'été « sans avoir été prévenu » fulmine-t-il.

L'élus se bat déjà depuis plusieurs années contre ce tracé validé par le syndicat des transports d'Île-de-France (<http://actualites.leparisien.fr/france.html>) (Stif) en 2009 à travers la rue Jean-Jaurès, principale artère commerçante de la ville. Malgré de nombreux recours en justice (<http://actualites.leparisien.fr/justice.html>), jusqu'à présent sans succès, les travaux ont démarré avec plusieurs années de retard. Pour autant, Laurent Rivoire ne s'avoue pas vaincu et menace d'une longue bataille juridique.

Le balisage a déjà commencé. Sur la rue de Brément, une voie a été bloquée à la circulation. Réseau de transport d'électricité (RTE), filiale d'EDF, est en train de procéder à des déviements de lignes électriques. En clair, il s'agit de déplacer les lignes existantes pour permettre l'arrivée de l'alimentation du tramway. En attendant le percement des voies, le mobilier urbain (affichage sous verre, panneau d'information...) est en train d'être retiré.

Et si l'entreprise peut agir, c'est parce que la rue Brément est une voie départementale ne nécessitant donc pas l'accord du maire pour effectuer des travaux. Mais ce sera bien différent lorsque le chantier se déplacera rue Jean-Jaurès. « Je ne signerai aucune autorisation, martèle Laurent Rivoire. Je trouve l'attitude de RTE et du Stif assez choquante. D'une part, je n'ai pas été prévenu de début des travaux et d'autre part, le chantier débute alors que la justice ne s'est pas prononcée sur la légalité de la déclaration d'utilité publique (DUP) ».



L'édile a en effet attaqué cette décision devant le tribunal administratif. En première instance, les juges (<http://actualites.leparisien.fr/juges.html>) ont rejeté ses arguments mais le maire de Noisy-le-Sec a fait appel. Et le jugement n'a toujours pas été rendu. « Je ne suis pas contre l'extension mais pas par la rue Jean-Jaurès, insiste-t-il. J'ai proposé un tracé par les plaines de l'Ouest mais on ne m'a pas écouté. Tant pis mais je me battraï jusqu'au bout pour défendre l'intérêt des habitants ».

Evidemment, au conseil départemental qui soutient et finance le projet actuel, on s'attendait à cette réaction. « Monsieur Rivoire est un aléa de chantier, lâche un membre du cabinet. Ça nous fera plus de paperasse à remplir, plus de temps perdu mais on passera quand même ». L'appel de Laurent Rivoire concernant la DUP n'étant pas suspensif, le conseil départemental considère qu'elle s'applique. « Et si le maire refuse de signer les arrêtés de voirie, le préfet se substituera à lui ».

Chez RTE, on se montre beaucoup plus prudent. « Nous avons sollicité le maire, le 23 juillet, pour obtenir des autorisations car nous devons déplacer du mobilier urbain mais nous n'avons pas de réponse, regrette-t-on à la direction. Nous ne cherchons pas le rapport de force, nous voulons juste exécuter notre mission de service public ».

Les travaux préparatoires, commencés le 20 juillet dernier, vont s'étaler, jusqu'en mars 2016. A l'origine, la mise en service était prévue en 2017. Elle est déjà repoussée de deux ans.

Habitants et commerçants restent partagés

Les habitants de Noisy sont divisés sur ce projet de prolongement du tramway et selon eux, beaucoup de questions restent sans réponse. « La rue Jean-Jaurès est petite et il faudra faire passer un tramway dans les deux sens et les voitures, ça va être un bazar sans nom, commente Françoise. Sans compter les camions de livraison qui vont alimenter les commerces. Comment ça va se passer quand ils se planteront au milieu de la rue ? »

Jacques, lui, craint plutôt la disparition des places de stationnement. « Si les gens ne peuvent plus se garer, ils ne viendront plus, c'est sûr », affirme-t-il. Pour autant, d'autres pensent qu'il faut savoir arrêter le combat quand il est voué à l'échec. « Le T1 passera de toute façon rue Jean-Jaurès car quasiment tous les recours ont été épuisés, souligne cet homme. Si Laurent Rivoire s'obstine, ça peut finir par coûter cher aux habitants ».

Côté commerçant aussi, ça grince des dents. La pharmacienne a fait ses calculs. « J'ai interrogé des commerçants qui ont été confrontés à la même problématique et, en moyenne, c'est une perte de 20 % du chiffre d'affaires pendant la durée du chantier, soit 3 ou 4 ans, s'affole-t-elle. Je ne suis pas sûr de pouvoir encaisser ça. Et puis, 90 % de ma clientèle est locale. Les gens ne vont pas prendre le tramway pour venir dans mon officine. Donc les bénéfices de cette extension, je les cherche encore. »